



**Syndicat Mixte
Eau de la Forêt de Paimpont
Ille-et-Vilaine**

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2025**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. PREAMBULE	3
I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT.....	3
I.3. LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT	4
II. RESTROSPECTIVE 2019-2024	5
II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
II.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i>	5
II.1.2. <i>Charges de fonctionnement</i>	6
II.1.3. <i>Evolution 2019-2024</i>	6
II.1.4. <i>Evolution de la politique de tarification</i>	7
II.1.5. <i>Prix de l'eau</i>	8
II.2. AUTOFINANCEMENT.....	9
II.2.1. <i>Epargne brute 2019-2024</i>	9
II.2.2. <i>Capacité de désendettement</i>	10
II.2.3. <i>Epargne nette – 2019-2024</i>	11
II.2.4. <i>Synthèse – 2019-2024</i>	12
II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
II.3.1. <i>Dépenses et recettes d'investissement</i>	13
II.3.2. <i>Taux de renouvellement du réseau</i>	15
III. VOLET PROSPECTIF	16
III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT	16
III.1.1. <i>Communication</i>	16
III.1.2. <i>Contrat de DSP avec la SAUR</i>	16
III.1.3. <i>Pris de l'eau</i>	17
III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT	17
III.2.1. <i>Objectifs de renouvellement du réseau de distribution</i>	17
III.2.2. <i>Marché à bon de commande</i>	18
III.2.3. <i>Marché de maîtrise d'œuvre en vue D'UN Programme de travaux</i>	18
III.2.4. <i>Autres travaux à programmer</i>	19
III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	20
III.4. TRESORERIE.....	21
IV. CONCLUSION	22
LEXIQUE	22

I. PREAMBULE

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette et les prix du service.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet et aux présidents des communautés de communes membres du SMEFP.

Le vote du budget est programmé à la séance du comité syndical du 19 mars 2025.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du comité syndical.

I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT

Depuis le 01.01.2020, la compétence « eau potable » est devenue communautaire sur l'ensemble du territoire du SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT. Les Communautés de communes sont en représentation/substitution des 13 communes desservies :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE :

- MAXENT
- MONTERFIL
- PAIMPONT
- PLELAN-LE-GRAND
- SAINT-PERAN
- SAINT-THURIAL
- TREFFENDEL

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

- BAULON
- GOVEN - (Seulement une partie du territoire)
- LASSY
- LOUTEHEL
- VAL D'ANAST - (Seulement une partie du territoire)

SAINT MEEN-MONTAUBAN COMMUNAUTE

- SAINT-MALON-SUR-MEL

RAPPEL :

Montfort Communauté a sollicité sa sortie du SM Eau de la Forêt de Paimpont au 01.01.2021. Les PV et écritures de transfert ont été validés par le syndicat et Montfort Communauté au cours de l'année 2021. Dorénavant Montfort Communauté n'est plus membre du syndicat.

Il dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

La population totale desservie en 2022 est de : **18 800 habitants**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

L'activité précise du syndicat est décrite dans le RPQS.

I.3 LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT

Faisant suite à la demande de Brocéliande Communauté de sortir du syndicat, une rencontre avec les 3 Présidents des EPCI adhérentes a été provoquée par le président le 21 décembre 2023 au siège du syndicat. M Moizan a interrogé les présidents, après avoir rappelé le contexte, sur le devenir du syndicat.

De façon unanime, les présidents ont conclu qu'il fallait dissoudre le syndicat de sorte à permettre aux communautés de communes d'engager une réflexion sur leur périmètre de compétence assainissement. Il a donc été proposé d'annuler les délibérations actant la sortie de Brocéliande Communauté pour aller vers une délibération commune actant à la fois la sortie des trois EPCI et la dissolution du SMEFP.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été sollicitée afin de sécuriser la procédure, accompagner le transfert vers les nouvelles structures et permettre de rédiger des supports de présentation à destination des EPCI de sorte à accompagner les délibérations. La prise en charge financière est supportée par le SMEFP.

La demande de dissolution du SMEFP a été actée par délibérations des EPCI :

- 08 avril 2024 pour Brocéliande Communauté
- 09 avril 2024 pour la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban
- 12 décembre 2024 pour Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Calendrier prévisionnel envisagé à date de rédaction de ce rapport :

2 possibilités sont envisageables :

- Soit une dissolution immédiate. Dans ce cas les modalités de liquidation doivent figurer dans l'arrêté préfectoral,
- Soit une dissolution en 2 temps. Un premier arrêté vient mettre fin à l'exercice des compétences, puis, une fois les conditions de liquidation réunies, un second arrêté prononce la dissolution proprement dite.

Date prévue du 1^{er} arrêté, le 1^{er} juillet 2025.

II. RESTROSPECTIVE 2019-2024

L'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives du mandat.

II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2019 :

Evolution des recettes de fonctionnement

Dont recettes exceptionnelles et opérations d'ordre

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1 491 546 €	1 460 692 €	1 546 742 €	1 528 998 €	1 499 918 €	1 504 717 €

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés des 13 communes desservies par le réseau d'eau potable du syndicat.

Le rapport **2023** sur le prix la qualité de l'eau et du service public (RPQS) adopté par le Comité Syndical fait ressortir les données suivantes :

Nombres d'abonnés : 8 811

Volumes consommés : 757 150 m³

Recette vente d'eau collectivité : 1 267 841 €

Le tableau suivant présente les évolutions des recettes de vente d'eau des 5 dernières années :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	8 949	9 063	8 669	8 767	8 811
Volumes consommés (m ³)	799 300	821 273	764 539	765 187	757 150
Recettes vente d'eau (part syndicale)	1 221 987 €	1 291 624 €	1 277 508 €	1 259 507 €	1 267 841 €
<i>Pour information : Recettes vente d'eau (part délégataire)</i>	<i>760 571 €</i>	<i>792 696 €</i>	<i>755 082 €</i>	<i>810 150 €</i>	<i>875 003 €</i>

Le retrait de Montfort Communauté (partie sud de la commune d'Iffendic) au 01.01.2021, est à l'origine de la baisse du nombre d'abonnés et des consommations d'eau.

Le précédent contrat de DSP avait été confié à SAUR pour une période de 12 ans, couvrant les années 2006 à 2017. En 2018, après une procédure de consultation, un nouveau contrat de DSP a été confié de nouveau à SAUR mais pour une durée de 8 ans, de sorte que le contrat se termine fin 2025, en même temps que les contrats du SMP Ouest 35 et du SIAEP Les Bruyères.

Les autres recettes du syndicat proviennent de la vente d'eau à la Société des Eaux de Source de Paimpont pour environ 50.000 € par an.

La légère progression des recettes par rapport à 2023 est due à l'augmentation des tarifs sur les gros consommateurs appliqués en 2022 et de la diminution des impayés.

II.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les locaux du syndicat sont situés en mairie de Monterfil, le syndicat verse un loyer annuel de 913 € à la commune de Monterfil.

La gestion administrative et le secrétariat sont assurés par 1 agent à temps complet travaillant à temps partiel 0,80 Equivalent Temps Plein.

Le service technique est assuré par les agents du SMP Ouest 35. Le SMP Ouest 35 facture au SM Eau de la Forêt de Paimpont le temps passé sur la gestion des dossiers du SMEFP.

Les évolutions notables constatées en 2024 sont les suivantes :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

En 2024 nous observons une baisse de 48% essentiellement liée au poste études et recherches :

- La campagne de recherche de CVM (Chlorure de vinyle monomère) dans les canalisations est arrivée à son terme en 2024.
- Aucune mission complémentaire n'a été demandée en 2024 dans le cadre du Programme de travaux 2023-2024.

Charges de personnel (chapitre 012) :

Nous observons une baisse de 4% : le service technique de Ouest 35 a été moins sollicité.

Charges de gestion courante (chapitre 65) :

Nous constatons une baisse de 5 % liée à la diminution de la surtaxe production reversée au SMG Eau35.

Charges financières (chapitre 66) :

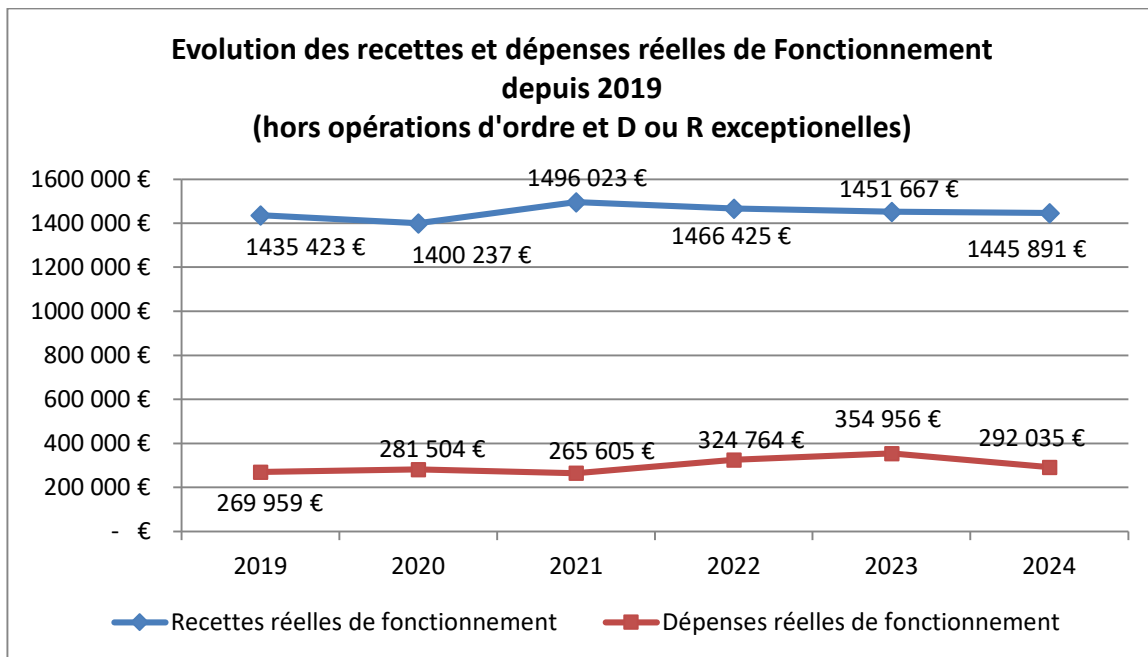
Une baisse de 15 % est observée. Chaque année le remboursement des intérêts d'emprunt diminue.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	788 623 €	793 540 €	697 010 €	800 637 €	858 441 €	802 908 €

II.1.3. EVOLUTION 2019-2024

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le « niveau de vie » du syndicat directement et sa capacité de financement d'investissements.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2019.



NB : Les recettes et dépenses exceptionnelles ainsi que les opérations d'ordre sont retirées des recettes et dépenses analysées afin de mesurer la récurrence du fonctionnement de la collectivité.

II.1.4. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION

Le Syndicat était historiquement dans une logique de dégressivité du prix de l'eau, qu'il s'agisse des particuliers ou des gros consommateurs (plus on consomme, moins le produit est cher). Ce qui est contre-productif quand on souhaite rationaliser la consommation de l'eau potable.

Le contexte actuel est cependant préoccupant en termes de disponibilité de la ressource en eau sur le Département d'Ille et Vilaine.

Une politique plus volontariste visant à maîtriser les consommations d'eau sinon à les réduire, a été appliquée.

La réflexion menée au cours de l'année 2022 a conduit à passer d'une politique de dégressivité du prix de l'eau à une politique d'uniformité à compter de 2023 pour les gros consommateurs. La hausse étant lissée sur 5 ans (7% par an pour atteindre les 1,102 €/m³ facturés aux consommations inférieures à 200 m³).

Lors du comité syndical du 27 septembre 2023, la poursuite de cette progression a été validée pour les tarifs 2024.

Puis, lors du débat d'orientation budgétaire 2024, un nouveau scénario de prix de l'eau a été proposé permettant d'atteindre l'égalité de tarification entre petits et gros consommateurs (cf tableau ci-dessus).

Cette uniformité de prix a été appliquée à compter du 1^{er} juillet 2024.

La rareté des ressources en eau, le dérèglement climatique et les tensions sur le bilan besoins-ressources du département sont des arguments pour repenser la tarification des gros consommateurs. Le comité syndical du SMG-Eau35 souhaite un engagement collectif pour faire évoluer cette tarification. L'harmonisation de la tarification des gros consommateurs à l'échelle départementale, en proposant un tarif plancher devrait :

- Encourager les économies d'eau par les industriels,
- Eviter une concurrence entre territoires,
- Eviter des transferts de charges entre catégorie d'utilisateurs.

Une charte a été proposée par le SMG Eau35 à toutes les collectivités distributrices d'eau potable en Ille-et-Vilaine.

Le SMEFP l'a signée le 17 décembre 2024.

II.1.5. PRIX DE L'EAU

Le syndicat Eau de la Forêt de Paimpont fait partie du groupe de syndicats ruraux dont le prix de l'eau pour 2024 se situe entre **2,38 € et 3,64 € TTC le m³ pour 120 m³ consommés**

La moyenne pondérée de ce groupe est de **2,98 € TTC/m³**.

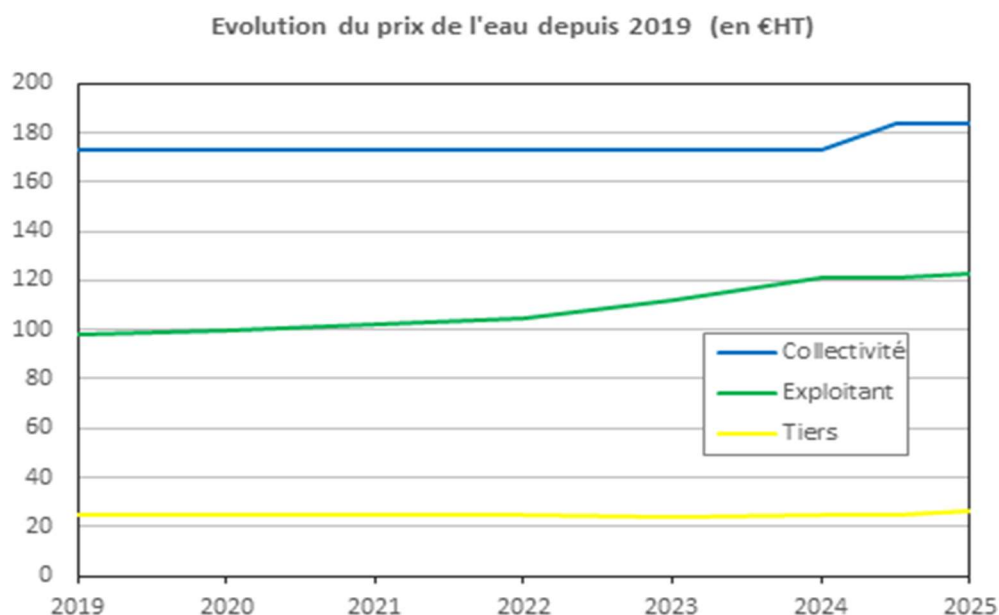
Remarque : Depuis l'application de la loi Notre et le début en 2020 le nombre de collectivités par groupement a énormément baissé. Avec peu de collectivités par groupe, les moyennes n'ont plus beaucoup de sens surtout si on a une certaine hétérogénéité des collectivités au sein d'un même groupe.

Au 1^{er} semestre 2024, le prix de l'eau de notre syndicat était de **3,12 € TTC**, puis de **3,21 € TTC** à compter du **1^{er} juillet 2024**, ce qui est correct compte-tenu de son caractère très rural.

Avec le contrat de DSP signé au 01.01.2018 le prix de l'eau a baissé. Depuis, le montant de la part syndicale est maintenu afin de conserver notre capacité à investir pour le renouvellement des réseaux. L'augmentation globale du prix de l'eau correspond à la part du délégataire. Le tableau suivant détaille les composantes du prix de l'eau :

PRIX DE L'EAU	2023			2024			Au 01/07/2024			2025		
	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total	Délégataire	Syndicat	Total
Abonnement	36,76	40,50	77,26	39,52	40,50	80,02	39,52	41,50	81,02	40,11	41,50	81,61
Consommation												
0 -200 m3	0,211	1,102	1,313	0,227	1,102	1,329	0,227	1,180	1,407	0,230	1,180	1,410
Au-delà de 200 m3	0,169	0,837	1,006	0,182	0,896	1,078	0,182	1,180	1,362	1,184	1,180	2,364
Part production	0,420	-	0,420	0,452	-	0,452	0,452	-	0,452	0,458	-	0,458
Vente en gros Export	0,106	0,782	0,888	0,114	0,782	0,896	0,114	0,782	0,896	0,115	0,782	0,897
Autres taxes et redevances												
SMG 35	0,1700		0,1700	0,1800		0,1800	0,1800		0,1800	0,1800		0,1800
Red. Préservat* ressources	0,0350		0,0350	0,0350		0,0350	0,0350		0,0350	0,0350		0,0350
Red. Pollution	0,3000		0,3000	0,3000		0,3000	0,3000		0,3000	0,3000		0,3000

Ces données sont complétées par le graphique suivant :



II.2. AUTOFINANCEMENT

II.2.1. EPARGNE BRUTE 2019-2024

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles, hors opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

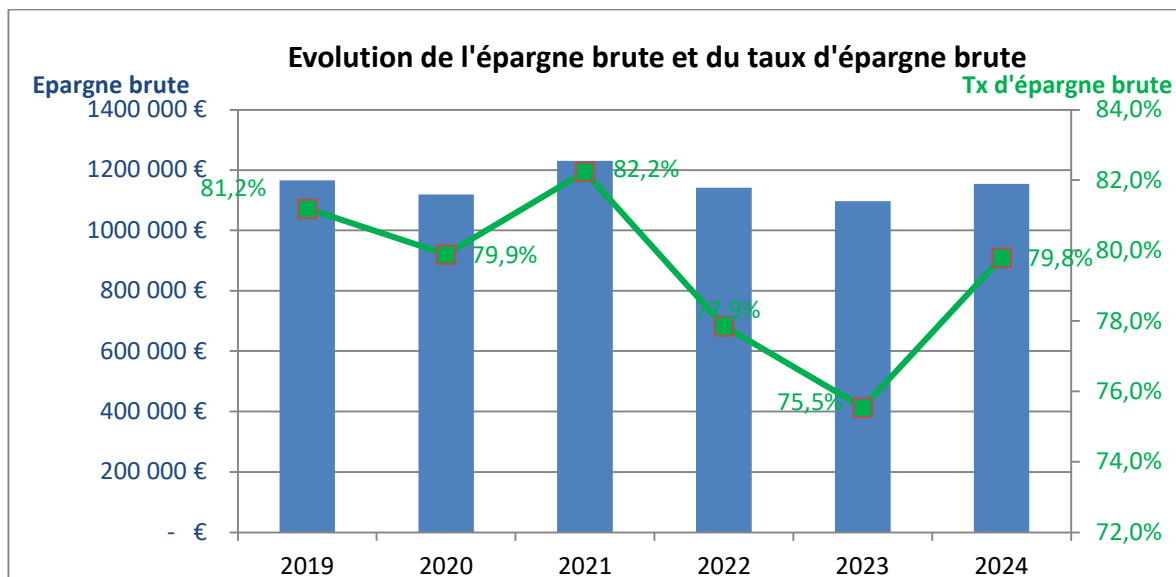
Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1 435 757 €	1 400 652 €	1 496 023 €	1 480 275 €	1 451 667 €	1 456 466 €
Recettes exceptionnelles	334 €	415 €	- €	13 850 €	- €	10 575 €
Recettes réelles (hors exceptionnel)	1 435 423 €	1 400 237 €	1 496 023 €	1 466 425 €	1 451 667 €	1 445 891 €
Dépenses de fonctionnement	272 959 €	284 559 €	268 835 €	334 101 €	354 956 €	292 035 €
Dépenses exceptionnelles	3 000 €	3 055 €	3 230 €	9 337 €	- €	- €
Dépenses réelles (hors exceptionnel)	269 959 €	281 504 €	265 605 €	324 764 €	354 956 €	292 035 €
Epargne brute	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €	1 141 661 €	1 096 711 €	1 153 856 €
Taux d'épargne	81,2%	79,9%	82,2%	77,9%	75,5%	79,8%

Le niveau d'épargne brute du syndicat est proportionné aux enjeux de renouvellement du patrimoine nécessaire au maintien en bon état du réseau et ainsi limiter les pertes d'eau : le taux d'épargne brute permet d'objectiver cette analyse.

Un taux de 80% signifie que sur 100 € de recettes (hors exceptionnelles) en section de fonctionnement, 80 € sont dégagés au titre de l'autofinancement.

Le graphique suivant permet de visualiser les variations d'épargne brute et le taux d'autofinancement du syndicat :



En résumé :

- Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont faibles au regard de ses recettes.
- Ce modèle permet de dégager une épargne brute élevée, cohérente avec les nécessités de renouvellement de réseau du syndicat et d'anticiper les travaux de réhabilitation des ouvrages de distribution et de production.
- Après 2 années consécutives de baisse liées à l'inflation et à l'augmentation des impayés, l'épargne brute retrouve son niveau de 2020 : l'augmentation par rapport à 2023 est principalement liée à une baisse des dépenses et à la diminution des impayés.

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la collectivité

Ce ratio montre la capacité de remboursement de la collectivité. Pour une commune on considère que si ce ratio est :

- ✓ < 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

Etat de la dette au 31.12.2024

Le syndicat est très peu endetté : la capacité de désendettement est inférieure à 1 an.

Les emprunts en cours sont présentés dans le tableau suivant :

Organisme financier	Investissement	Date de souscription	Date d'expiration	Taux et structure	Capital restant dû au 31/12/2024 (en €)	Échéance annuelle (en €)	Emprunt remboursé par :
Caisse dépôts et Consignations	Restructuration de la station de la Boissière à Monterfil	2013	Février 2028	Fixe : 3,92 % 1A	130 106,47	35 775,48	La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) OUI : 54,94 % des intérêts soit 4 482,26 €/an
Crédit Mutuel	Travaux d'investissement	2022	Novembre 2037	Fixe : 1,35 % 1A	520 000,00	47 692,23	NON
Total :					650 106,47		

II.2.3. EPARGNE NETTE – 2019-2024

La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute et le remboursement de la dette en capital de la collectivité.

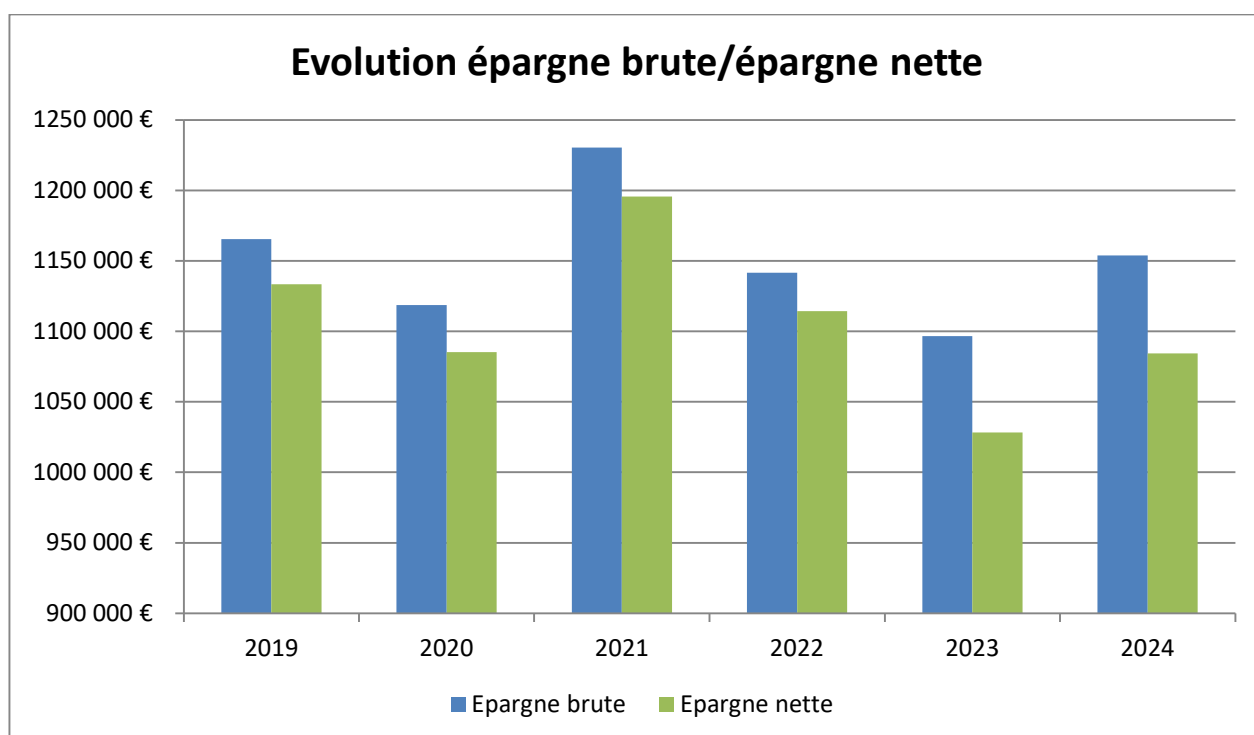
A défaut d'épargne nette, la collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital ce qui n'est pas possible.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €	1 141 661 €	1 096 712 €	1 153 856 €
Remboursement dette en capital	32 121 €	33 412 €	34 754 €	27 333 €	68 405 €	69 518 €
Epargne nette	1 133 343 €	1 085 321 €	1 195 664 €	1 114 328 €	1 028 307 €	1 084 338 €

Après remboursement de sa dette en capital, la collectivité dégage en 2024 une **capacité d'investissement de 1 084 338 €**.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2019 :



L'augmentation de l'épargne nette en 2024 est liée à la diminution des dépenses.

II.2.4. SYNTHÈSE – 2019-2024

L'analyse financière révèle une situation saine pour le syndicat :

- ❖ De faibles dépenses de fonctionnement au regard des recettes
- ❖ Une épargne brute cohérente vis-à-vis du patrimoine, qui dépasse celle de 2022 après 2 années consécutives de baisse
- ❖ Un niveau d'emprunt bas et une très bonne capacité de désendettement

II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Deux types d'interventions sont utilisés par le syndicat pour la réalisation de travaux :

- **Le programme de travaux** : il porte sur des portions définies du réseau ou des ouvrages à moderniser. Ce sont des travaux programmés et priorisés selon la vétusté des ouvrages.
- **Le marché à bon de commande** : il permet de répondre au coup par coup aux demandes des collectivités adhérentes (extensions, déviations de conduite d'eau etc.) et des particuliers.

Jusqu'en 2020, l'accent a été mis sur les renouvellements de réseaux.

Des diagnostics amiante et structurels des ouvrages de distribution ont également été réalisés. Depuis 2021, la réhabilitation de ces ouvrages est inscrite en fonction des besoins dans les programmes de travaux.

II.3.1. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente la rétrospective des dépenses et recettes d'investissement depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	2 112 923 €	1 876 473 €	1 509 955 €	2 657 716 €	1 763 146 €	2 093 675 €
<i>dont Recettes réelles d'investissement</i>	<i>837 736 €</i>	<i>758 443 €</i>	<i>685 739 €</i>	<i>1 472 812 €</i>	<i>774 736 €</i>	<i>661 081 €</i>
Dépenses d'investissement	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €	2 172 792 €	880 636 €	1 909 920 €
<i>dont Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>1 477 741 €</i>	<i>1 433 340 €</i>	<i>728 841 €</i>	<i>2 067 569 €</i>	<i>832 385 €</i>	<i>1 814 510 €</i>
Solde recettes-dépenses	566 969 €	341 016 €	675 369 €	484 924 €	882 510 €	183 755 €

La diminution des recettes réelles d'investissements entre 2023 et 2024 est due :

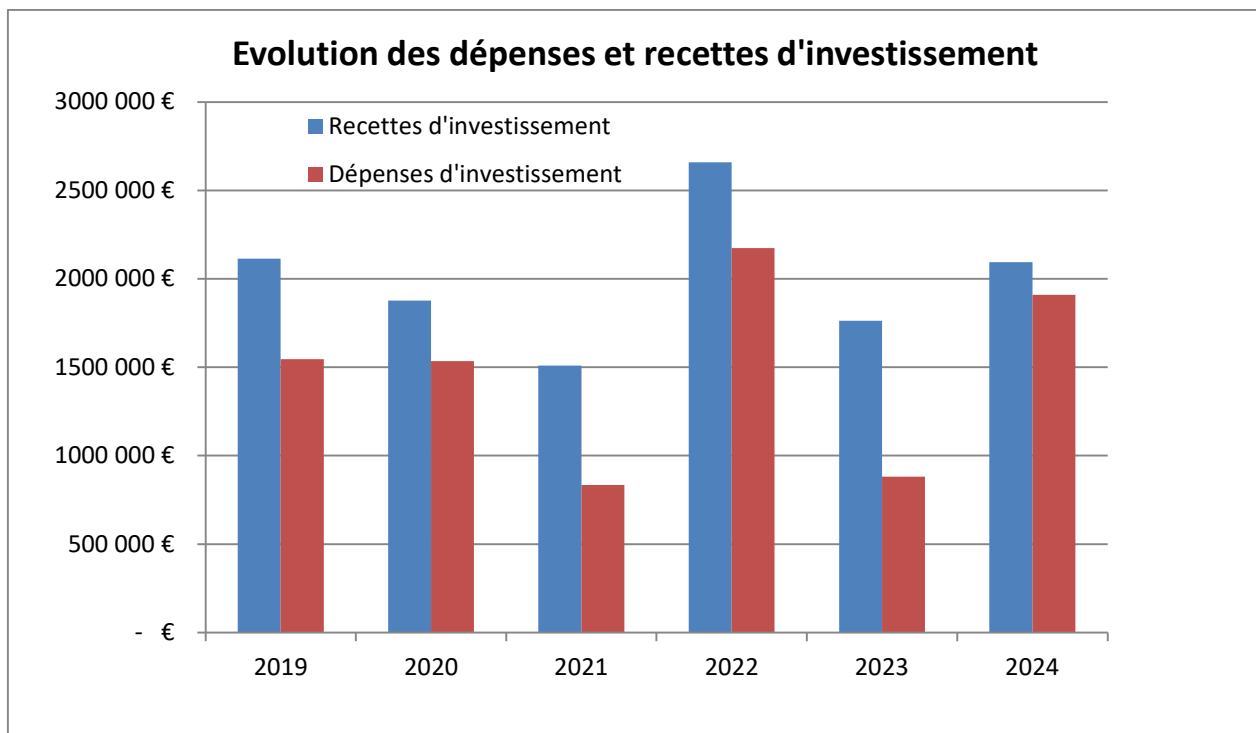
- à la perception d'une subvention d'investissement de 46 k€ en 2023 (refacturation de travaux aux communes) qui ne s'est pas reproduite en 2024
- à la diminution de l'excédent d'exploitation reporté de 2023 de 641 K€ contre 728 K€ en 2022

La forte augmentation des recettes d'investissement 2024 est liée à l'augmentation du report des recettes d'investissement 2023.

Les dépenses d'investissement ont plus que doublé entre 2023 et 2024, en raison du calendrier de réalisation des programmes d'investissement.

2024 fait donc partie des grosses années pour le programme d'investissement.

Le graphique suivant permet de visualiser cette évolution :

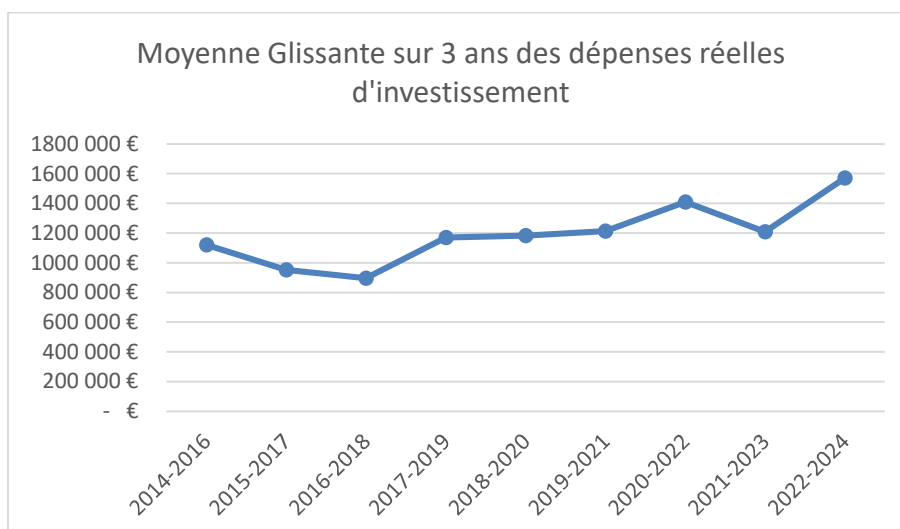


On remarque une variation en « dents de scie » des dépenses qui s’explique par les cycles de programmes de travaux sur 2 ans : un lancement de programme en « année n » est exécuté majoritairement en « année n+1 » et soldé en « année n+2 ». Puis un autre programme est lancé.

En 2022, l’emprunt de 600.000 € est inclus dans les recettes d’investissement.

Afin de déterminer le besoin de financement relatif au renouvellement du réseau, il est intéressant de s’intéresser à la moyenne glissante sur 3 ans des dépenses réelles d’investissement, présentée dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	2 346 340 €	1 063 664 €	869 414 €	1 706 688 €	700 378 €	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €	2 172 792 €	880 636 €	1 909 920 €
dont Dépenses réelles d'investissement	1 905 124 €	801 112 €	656 931 €	1 395 221 €	637 154 €	1 477 741 €	1 433 340 €	728 841 €	2 067 569 €	832 385 €	1 814 510 €
			2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019	2018-2020	2019-2021	2020-2022	2021-2023	2022-2024
Moyenne glissante sur 3 ans des dépenses réelles d'investissement			1 121 056 €	951 088 €	896 435 €	1 170 039 €	1 182 745 €	1 213 307 €	1 409 917 €	1 209 598 €	1 571 488 €

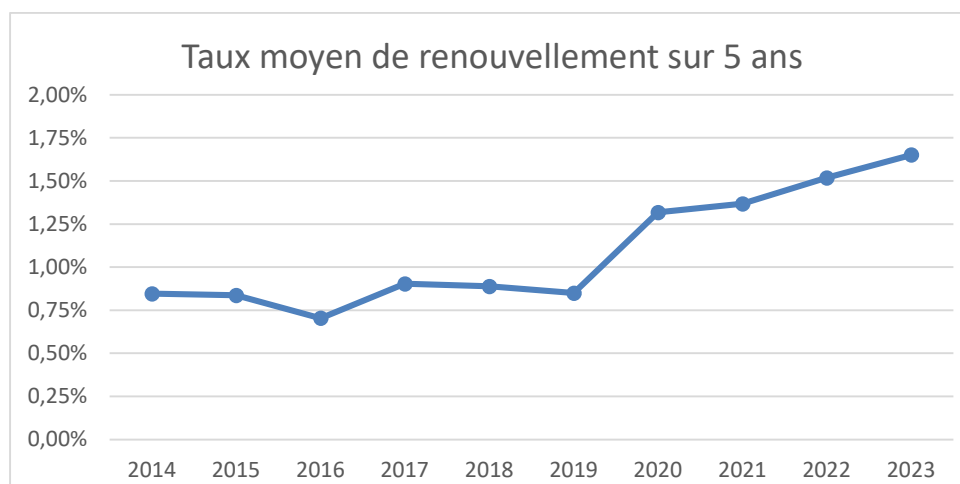


II.3.2. TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Le niveau d'investissement a progressivement augmenté depuis 2014 : cependant, l'inflation induit un moindre taux de renouvellement pour un même montant d'investissement.

Le taux cible de renouvellement du renouvellement du réseau a été fixé à de 1,6% en début de mandat.

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de renouvellement depuis.



Le taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans, entre 2019 et 2023, est de 1,65%.

Derniers programmes de travaux réalisés	Montant du marché HT	Dépenses réelles révision de prix incluse	Reste à réaliser sur 2025
Programme de travaux 2019-2020 (soldé en 2021) dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Plélan le Grand	1 700 296,00 € 1 592 227,00 € 108 069,00 €		
Maitrise d'œuvre	39 950,00 €		
	1 740 246,00 €	1 745 778,00 €	0,00 €
Programme de travaux 2021-2022 (soldé en 2024) dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations Lot 2 : réhabilitation des réservoirs du Manoir du Tertre et de la Ville Danet à Paimpont	1 950 679,00 € 1 655 062,00 € 295 617,00 €	1 832 189,00 € 1 524 288,00 € 307 901,00 €	0,00 € 0,00 €
Maitrise d'œuvre	54 710,00 €	56 795,00 €	0,00 €
	2 005 389,00 €	1 888 984,00 €	0,00 €
Programme de travaux 2023-2024 (en cours) dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Campel	1 564 517,00 € 1 454 925,00 € 109 592,00 €	1 557 639,00 € 1 447 855,00 € 109 784,00 €	0,00 € 0,00 €
Maitrise d'œuvre	48 033,00 €	48 489,00 €	400,00 €
	1 612 550,00 €	1 606 128,00 €	400,00 €
Marché à bons de commande 2021-2024 (en cours) Période 1 (2021) Période 2 (2022) Période 3 (2023) Période 4 (2024)	300 000,00 € 300 000,00 € 300 000,00 € 300 000,00 €	186 413,00 € 245 769,00 € 147 312,00 € 102 358,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
	1 200 000,00 €	681 852,00 €	0,00 €

Au 31 décembre 2024 :

- toutes les factures du programme de travaux 2023-2024 ont été payées, à l'exception d'un faible reste à réaliser sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

III. VOLET PROSPECTIF

Le fonctionnement du syndicat sera maintenu dans les 1ers mois de 2025 en attente de sa dissolution.

Au regard du calendrier prévisionnel de dissolution du Syndicat, il reste à définir les modalités de signature d'éventuels marchés :

- le marché à bon de commandes qui permet d'assurer les travaux d'urgence ou les petits travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau ?
- le marché de travaux en vue de réaliser le renouvellement de réseau afin de maintenir le niveau du taux de renouvellement du réseau et d'éviter un « coup d'arrêt » lié à la dissolution. Le marché de Maitrise d'œuvre est déjà signé.

Ces marchés seront ensuite transférés aux EPCI ou syndicats qui reprendront le patrimoine et la gestion du fonctionnement, s'il reste des opérations à solder au moment de la fin de l'exercice de la compétence.

Le point de vigilance reste l'obligation que les dépenses d'investissement engagées soient soldées plusieurs semaines avant l'arrêté de dissolution.

III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT

III.1.1. COMMUNICATION

En 2025, le site internet sera actualisé comme cela a été le cas en 2024.

Le syndicat pourra assurer une communication vers les usagers au sujet de la dissolution.

III.1.2. CONTRAT DE DSP AVEC LA SAUR

Un avenant de prolongation d'un an du contrat de DSP (arrivant à échéance le 31/12/2025) doit être négocié avec la SAUR afin de prendre en compte les échéances de reprise en gestion du syndicat par les EPCI ou syndicats concernés.

Le périmètre géographique de cet avenant se limitera à Brocéliande Communauté.

Le Syndicat Mixte Eau des Bruyères prépare la consultation de son nouveau contrat de DSP dont l'échéance est au 31/12/2025 : le périmètre géographique de VHBC sera être inclus dans ce nouveau contrat.

Le périmètre de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban quant à lui sera repris en régie par la CCSMM.

Le compte de surtaxe devrait être établi tôt afin qu'il soit validé avant le 30 juin 2025 par le comité syndical.

Il a été demandé à la Saur de verser le solde de la surtaxe 2024 en juin 2025.

III.1.3. PRIX DE L'EAU

Lors du débat d'orientation budgétaire 2022, les délégués avaient validé le passage d'une politique de dégressivité à une politique de progressivité du prix de l'eau pour les consommations supérieures à 200 m³/an. Cette progression a été appliquée sur le tarif 2023 et s'est poursuivie en 2024.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2024, un nouveau scénario de prix de l'eau a été proposé permettant d'atteindre l'égalité de tarification entre petits et gros consommateurs pour sortir de la logique historique de dégressivité et ainsi se mettre en conformité avec les réflexions territoriales portant sur la maîtrise de la ressource en eau.

Depuis le 01 juillet 2024 le syndicat applique :

- Un tarif unique de 1,18 €/m³
- Un abonnement annuel de 41,50 €

Ces tarifs sont maintenus pour l'année 2025.

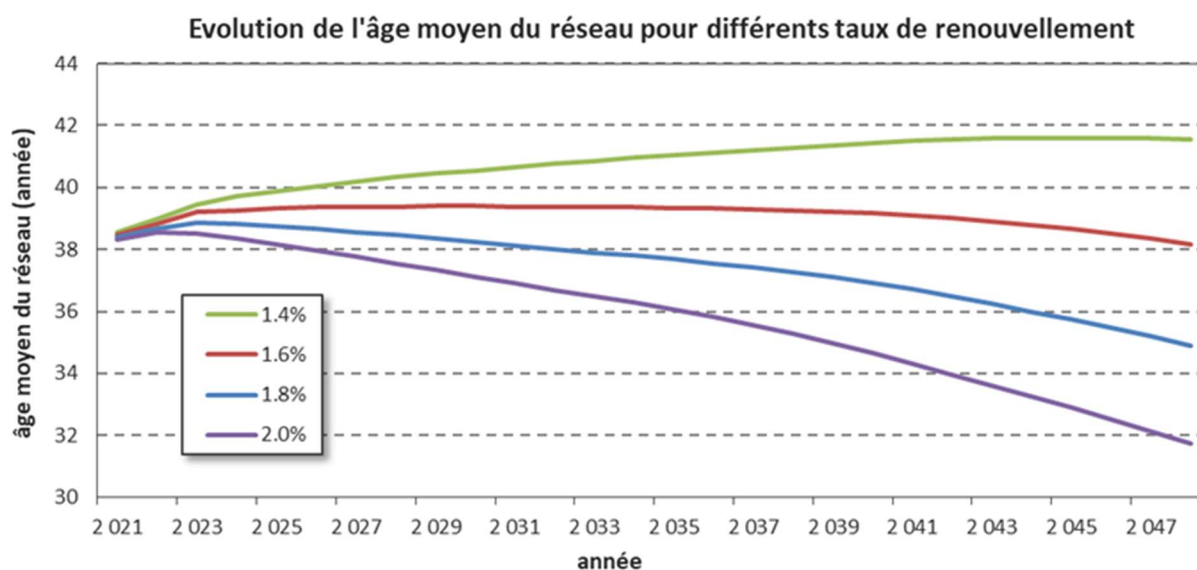
En vue de la dissolution, ces tarifs devraient être délibérés par chaque EPCI ou syndicat reprenant la compétence afin que la facturation puisse intervenir sur 2025 à compter de la date de l'arrêt de dissolution.

III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

III.2.1. OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ressources du SMEFP permettent de poursuivre une programmation de travaux d'environ 1,050 million d'euros HT par an (750 K€ pour les Programmes de travaux et 300 K€ pour le Marché à bons de commandes)

Le **taux moyen de renouvellement du réseau** sur 5 ans est de **1,65% par an** : c'est l'objectif que le bureau s'était fixé dans la continuité de ce qui avait été engagé ces dernières années.



- **taux de renouvellement nécessaire = 1.6 % pendant 63 ans**
- linéaire de réseau à renouveler = 10 400 m/an → 1 050 000 € HT
- capacité d'investissement actuelle = 1 084 000 €/an
 - Tr = 1.6% (hors ouvrages)

Jusqu'en 2022 les investissements ont été réalisés en ayant recours uniquement à de l'autofinancement de manière prudentielle mais néanmoins dynamique.

En décembre 2022 le syndicat a eu recours à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement qui se sont élevés à 2.040.200 € HT sur la globalité de l'année. (Réseaux : 1.747.200 €. Ouvrages : 293.000 €)

Travaux poursuivis en 2023 à la hauteur de 757.000 € HT (Réseaux : 247.000 €. Ouvrages : 510.000 €).

Puis en 2024 pour 1.732.000 € HT (Réseaux : 1.622.000 €. Ouvrages : 110.000 €).

Le souhait du comité syndicat est que ce taux de renouvellement soit maintenu dans les années qui viennent.

III.2.2. MARCHE A BON DE COMMANDE

Le Marché à Bons de Commandes (MABC) 2021–2024 est terminé.

Une enveloppe sur 4 ans avait été définie, avec un minimum à 300.000 € HT et un maximum à 1.200.000 € HT. Sur la durée de ce marché, 681.850 € de bons de commande ont été établis pour ce marché.

Dans le contexte de la dissolution, il est envisagé d'établir un avenant à l'accord cadre à bons de commande actuel de 6 mois permettant de répondre aux nouvelles demandes des particuliers, des collectivités ou des professionnels sur le 1^{er} semestre 2025

- Point de vigilance : toutes les factures doivent être payées quelques semaines avant la date officielle de la dissolution

III.2.3. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX

Par ailleurs, la SAUR, délégataire, a mis en place une gestion patrimoniale rassemblant les connaissances des infrastructures et du réseau d'eau potable du syndicat. Ces données associées au travail du service technique du SMP Ouest 35 sont à l'origine du nouveau Programme de travaux 2025 portant sur un seul lot : **Renouvellement de canalisations.**

La consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre a eu lieu en novembre 2024 pour une attribution en janvier 2025.

Le cabinet OCÉAM Ingénierie a été retenu.

L'enveloppe estimative globale des travaux, composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, s'élève à 750 000 € HT.

Cependant, après avoir fait le point avec le Président du Syndicat Mixte Eau des Bruyères sur la dissolution prochaine du SMEFP et le transfert probable des communes de Baulon, Lassy, Loutehel et Val d'Anast vers le SM Eau des Bruyères, il ne semble plus pertinent d'affermir la tranche optionnelle. Les travaux de cette tranche seraient intégrés dans un programme de travaux porté par le SM Eau des Bruyères.

Néanmoins, en attendant la dissolution du SMEFP, la tranche optionnelle sera inscrite dans le PPI et dans la prévision de trésorerie.

Programme 2025			
	Opérations prévisionnelles		Montants HT
Brocéliande Communauté – Tranche Ferme	Monterfil - Allée de Bel Air	500 m - 18 brts* - agglo	110 000,00 €
	Paimpont - Les Rues des Bois	600 m - 3 brts	70 000,00 €
	Plélan - La Piardais - La Garoulais - Le Pas Mainguy	1700 m - 14 brts - RD	200 000,00 €
	Plélan - Rue du Fief	400 m - 1 brt - RD	45 000,00 €
	Maxent - La Dévairie	580 m - 10 brts	65 000,00 €
	Total	3 780 m - 46 brts	490 000,00 €
VHBC – Tranche Optionnelle	Baulon - La Métairie	1100 m - 15 brts	130 000,00 €
	Loutéhel - Crusson	1120 m - 17 brts	130 000,00 €
	Total	2 220 m - 32 brts	260 000,00 €
	TOTAL PROGRAMME	6 000 m - 78 brts	750 000,00 €

*brts : branchements

Dans le cadre de ce programme, sur le périmètre de Brocéliande Communauté, 3.780 mètres seront renouvelés pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 490.000 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 18 375 € HT (3,75 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux).

Sur le périmètre de VHBC, tranche optionnelle, 2.220 m seraient renouvelés pour un montant estimé à 260.000 € HT.

Les honoraires de la MO, sur cette tranche, sont estimés à 7 875 € HT (3,0289 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux).

Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré début 2025 sur la tranche ferme, la consultation des entreprises de travaux pourrait avoir lieu fin du premier trimestre 2025.

III.2.4. AUTRES TRAVAUX A PROGRAMMER

Les ouvrages de production n'ont pas fait l'objet de gros travaux depuis plusieurs années.

Il semble important de prévoir des travaux et leur priorisation reste à consolider.

Ces travaux pourront concerner :

- A Paimpont : la station de l'Étang Bleu
- A Lassy : la station de la Chapinçais

Une première approche d'étude de filières de traitement de l'eau a été réalisée par la Saur et présenté aux membres du bureau du syndicat en septembre 2021.

Des études complémentaires permettant d'approfondir le sujet devront être menées ultérieurement.

III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme pluriannuel d'investissement a été construit en prenant en compte :

- Des hypothèses de renouvellement de réseau
- Des hypothèses sur le niveau de marché à bon de commande
- Des études et interventions sur les ouvrages de production
- Une hypothèse d'intervention sur les périmètres de protection de captage d'eau potable

Ce PPI est un outil de prévision, qui, mis en regard de ressources du Syndicat, permettra de s'assurer de l'adéquation entre les projets de travaux et la capacité de financement.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Montants HT

INVESTISSEMENTS A REALISER	Réalisations 2024	2025	2026	2027
PRÊT BANCAIRE ET REMBOURSEMENT CAPITAL	69 500 €	70 700 €	71 900 €	73 100 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	69 500 €	70 700 €	71 900 €	73 100 €
1- RENOUELEMENT DE RESEAU	1 622 183 €	1 001 400 €	6 000 €	0 €
MOE prog travaux 2021-2022 (2,80%)	420 €			
Programme de travaux 2023-2024 (1.455 M€)	1 449 100 €			
MOE prog travaux 3,06% (48 K€)	20 600 €			
RAR MOE prog travaux 2023-2024		400 €		
MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans) - Prolongation de 6 mois	100 613 €	200 000 €		
Opération non individualisées		5 500 €	5 000 €	
Schéma de distribution eau potable et diagnostic territorial	51 450 €			
RAR AMO diag territorial		20 000 €		
Programme de travaux 2025 - Tranche ferme (490 K€)		490 000 €		
MOE prog travaux 3,75% (18,5 K€) Tranche ferme		17 800 €	700 €	
Programme de travaux 2025 - Tranche optionnelle (260 K€)		260 000 €		
MOE prog travaux 3,0289% (8 K€) Tranche optionnelle		7 700 €	300 €	
2- TRAVAUX SUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION	109 800 €	0 €	0 €	0 €
Programme de travaux 2023-2024 Réservoir (109 K€)	109 800 €			
3- OUVRAGES DE PRODUCTION	0 €	15 000 €	0 €	0 €
Etude de filières	0 €			
RAR Etude de filières		15 000 €		
4- PERIMETRES DE PROTECTION	1 380 €	80 000 €	0 €	0 €
PPC la Boissière à Monterfil *		80 000 €		
Acquisition parcelles Creux Cannée Paimpont	1 380 €			
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 802 863 €	1 167 100 €	77 900 €	73 100 €

* Création d'une plateforme d'ensilage et d'une aire de stockage de produits phytosanitaires sur une exploitation agricole.

III.4. TRESORERIE

Les recettes du syndicat sont générées par le reversement de la surtaxe par la SAUR : principales échéances, le 15 avril pour environ 1 million d'euros et le 15 octobre pour environ 480 k€ TTC.

Evolution prévisionnelle de la trésorerie en 2025 :

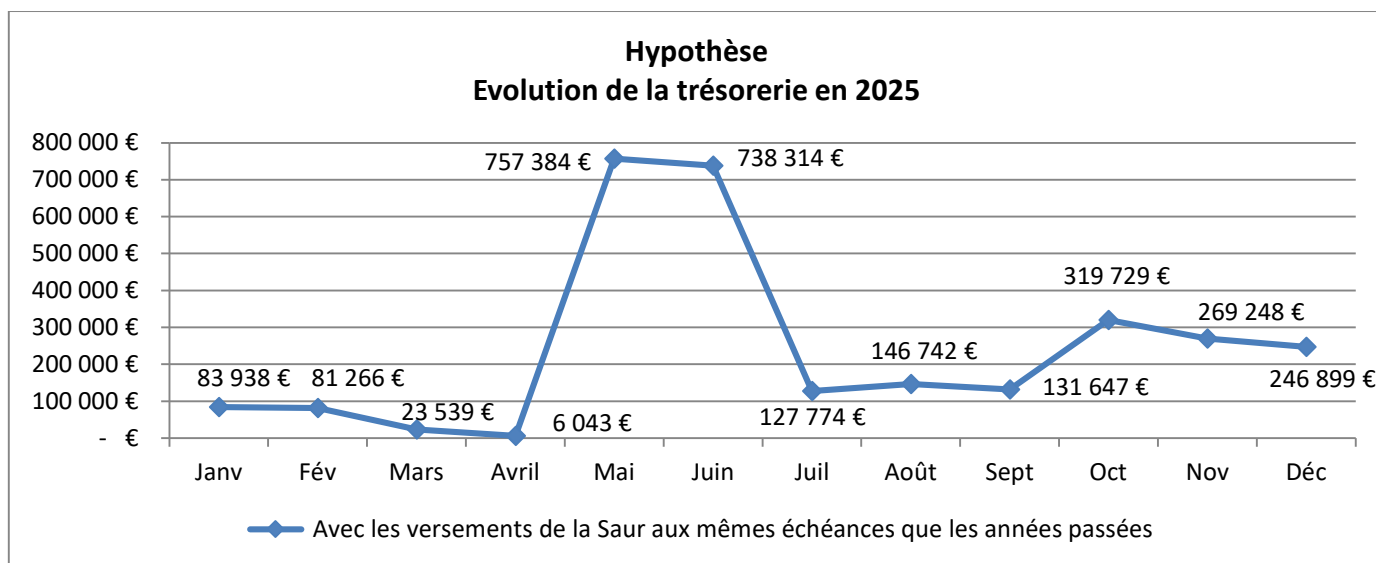
Au regard du calendrier de dissolution, le gros poste des dépenses concernerait essentiellement :

- Solde de l'étude « diagnostic territorial et schéma de distribution eau potable » : 24 k€ TTC en février-mars
- Marché « Accord cadre à bons de commande » prolongé de 6 mois estimé à 240 k€ TTC en avril-mai
- Honoraires de maîtrise d'œuvre du nouveau marché de travaux 2025 : estimés à 31 k€ TTC sur 2025
- Programme de travaux 2025 :
 - vers juin : tranche ferme 590 k€ TTC
 - vers octobre : tranche optionnelle 315 k€ TTC

La tranche optionnelle ne pourra être réglée en juin que si le syndicat perçoit le solde de la surtaxe 2024 par la Saur en juin et non en octobre comme habituellement.

Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat sont également incluses dans l'évolution prévisionnelle.

Le graphique suivant présente la simulation d'évolution de trésorerie au regard des données présentées ci-dessus. Il démarre au 01.01.2025 avec un solde de trésorerie créditeur de 84.000 €.



Il ne sera pas nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

IV. CONCLUSION

Les grands objectifs politiques pour 2025 sont les suivants :

- Etablir un avenant au contrat de DSP dont l'échéance est au 31.12.2025, pour une prolongation d'un an. Le périmètre géographique de cet avenant se limitera à Brocéliande Communauté. (Rédaction par la Saur en cours),
- Poursuivre les études nécessaires visant à la dissolution du syndicat dans la perspective d'un transfert du patrimoine et du service aux EPCI ou à des syndicats existants (CEBR et Eau des Bruyères notamment),
- Maintenir un taux de renouvellement du réseau à 1,6% par an afin de garder un patrimoine de qualité,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne brute et donc notre capacité d'autofinancement,
- Affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre du Programme 2025, en vue de réaliser les travaux sur les 2 tranches.

LEXIQUE

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à Caractère Intercommunal

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

RAD : Rapport Annuel du Délégué